

ANNEXE 2 : OPERATIONS A CALENDRIER SPECIFIQUE - GESTION 2023

Date limite dérogatoire (date incluse)	Dérogations accordées		
	Programme bénéficiant de la dérogation	Périmètre de la dérogation	
Mercredi 20 décembre	tous	tous programmes	Dépenses prescrites par le centre interarmées du soutien à la mobilité (CIMob) et assignées sur la DDFIP 29 au titre de la liquidation des frais de déplacement temporaires et des frais de changement de résidence du personnel du ministère des Armées.
	107	Administration pénitentiaire	Dépenses hors titre 2 assimilées à des dépenses de rémunération correspondant aux rémunérations versées aux détenus
	912	Cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire	
Mardi 26 décembre	139	Enseignement privé du premier et du second degrés	Dépenses correspondant aux bourses de l'enseignement privé.
	190	Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	Dépenses correspondantes à la recherche et au développement dans le domaine de l'aéronautique
	195	Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers	Dépenses de titre 2 destinées au compte d'affectation spéciale « Pensions ».
	230	Vie de l'élève	Dépenses correspondant aux bourses de l'éducation nationale (enseignement secondaire).
	231	Vie étudiante	Dépenses correspondant aux bourses de l'éducation nationale (enseignement supérieur).
	741	Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité	Dépenses de compensations démographiques inter-régimes, de versement forfaitaire à l'ACOSS au profit de la CNAVTS en vue de l'affiliation rétroactive des militaires ayant quitté l'armée sans droit à pension dans le régime de retraite des fonctionnaires civils et militaires ainsi que le transfert de compensation de la décentralisation entre l'État et la CNRACL prévu par l'article 108 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales.
	754	Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	Dépenses correspondant aux versements au profit des départements du produit des amendes de police relevées par les radars automatiques.
	755	Désendettement de l'État	
	tous	tous programmes	Imputation budgétaire et comptable des dépenses de solde payées sur avance de trésorerie par l'établissement national de la solde (ENS, ex-SESU) et assignées sur la DDFIP 57.

Date limite dérogatoire (date incluse)	Dérogations accordées		
	Programme bénéficiant de la dérogation		Périmètre de la dérogation
Mercredi 27 décembre	362	Ecologie	Dépenses correspondant au programme
	363	Compétitivité	Dépenses correspondant au programme
	364	Cohésion	Dépenses correspondant au programme
Vendredi 29 décembre	tous	tous programmes	Ordonnancements régularisant des dépenses imputées sur des comptes d'attente dans le cadre de la procédure de paiement direct prévue par le décret n° 2008-479 du 20 mai 2008 (condamnations pécuniaires de l'État). En complément et dans la mesure du possible, il est demandé de procéder à l'imputation définitive des ordonnancements de plus de 1 M€ avant le mercredi 6 décembre.
	742	Ouvriers des établissements industriels de l'État	Comptabilisation des opérations exécutées sur les comptes gérés par la Caisse des dépôts et consignations et l'Association de prévoyance collective relatifs au CAS « Pensions ».
	743	Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions	
	862	Prêts pour le développement économique et social	Dépenses correspondant au Fonds pour le développement économique et social et aux prêts pour le développement économique et social
	302	Facilitation et sécurisation des échanges	Mise à disposition tardives de droits de douane (action n°6 Soutien des services opérationnels)